

AVIS PUBLIC

À TOUTES PERSONNES INTÉRESSÉES DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE :

QUE le conseil municipal statuera sur les demandes de dérogations mineures décrites ci-dessous, lors de la séance ordinaire du 4 juillet 2023 à compter de 19 h à l'hôtel de ville, situé au 2199, boulevard Sainte-Sophie à Sainte-Sophie.

Emplacements et nature des demandes :

- **176, rue Orise, zone « RU-618 » (6880-75-8221)**

Pour l'empiètement partiel du bâtiment accessoire (garage détaché) dans la cour avant, soit à une distance de 11,5 mètres alors que la réglementation prescrit, pour un lot riverain, aucun empiètement dans la cour avant à une distance inférieure de la marge de recul du bâtiment principal la plus rapprochées de la rue, soit à 12,7 mètres.

- **2747, rue Godard, zone « CH-210 » (6877-51-4391)**

Pour la marge latérale gauche du bâtiment principal de 0,5 mètre alors que la réglementation prescrit une marge latérale minimale de 3 mètres.

- **1500, boulevard des Hauteurs, zone « RU-602 » (6478-11-8292)**

Pour la marge avant du bâtiment principal de 9,3 mètres alors que la réglementation prescrit une marge avant minimale de 10 mètres;

Pour la marge latérale nord du bâtiment principal de 0,4 mètre alors que la réglementation prescrit une marge latérale minimale de 3 mètres;

Pour la marge latérale nord d'un agrandissement projeté du bâtiment principal de 2,1 mètres alors que la réglementation prescrit une marge latérale minimale de 3 mètres;

Pour la superficie de l'agrandissement projeté du bâtiment principal de 135 % de la superficie au sol du bâtiment principal commercial existant alors que la réglementation prescrit que l'agrandissement ne peut excéder 50 % de la superficie au sol existante lors de l'entrée en vigueur du règlement rendant dérogatoire la construction.

Le tout conformément au Règlement numéro 1365-2022, intitulé « Dérogations mineures ».

Toute personne intéressée peut se faire entendre par écrit au conseil municipal relativement à ces demandes au plus tard le jour de la séance, jusqu'à 14 h :

- [Formulaire](#)

ou

- Conseil municipal
2199, boulevard Sainte-Sophie
Sainte-Sophie (Québec) J5J 1A1

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE, ce 14 juin 2023.



France Charlebois, OMA
Directrice du greffe et greffière-trésorière adjointe